



Demande d'utilisation de travail pour le changement de statut vers salarié refusée

Par **Fasian**, le **16/01/2019** à **23:37**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter suite à ma démarche de changement de statut étudiant vers salarié. Je travaille dans le collège comme assistant pédagogique depuis septembre 2017, j'ai déposé une demande de changement de statut en relation avec mon cursus d'études et avec le soutien de l'employeur le 30 juillet 2018 auprès de la préfecture de Bobigny. En septembre 2018, la préfecture m'a demandé un nouveau arrêté qui atteste que je suis en poste d'Assistant pédagogique pour la rentrée 2018. La préfecture a envoyé mon dossier aux services de la Direccte (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la consommation du travail et de l'emploi). Le 12 novembre 2018 mon employeur a reçu un courrier des services de la Direccte lui demandant un complément de dossier, les documents demandés sont:

Une fiche de poste détaillant les fonctions que j'exerce.

Les justificatifs de recherches effectuées auprès des organismes concourant au service publique de l'emploi.

Mises en relation réalisées en France et résultats de ces recherches.

Tous les documents requis ont été apportés à la préfecture et à la Direccte. Le 12 janvier 2019, mon employeur a reçu un refus à ma demande en nous reprochant que le futur employeur n'apporte pas la preuve d'avoir durablement recherché des candidats disponibles sur le marché de travail. Ils reprochent aussi l'inadéquation entre le poste auquel je postule et mon parcours d'étude, or que ce n'est pas vrai. Eux ils disent que je postule à un emploi d'assistant d'éducation, emploi axé sur des fonctions de surveillance et d'encadrement, alors que je postule bel et bien pour un poste d'assistant pédagogique qui n'a pas les mêmes missions que l'assistant d'éducation. L'assistant d'éducation est recruté à partir d'un diplôme de niveau BAC, par contre, les assistants pédagogiques sont au moins titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études après le baccalauréat, voir d'une Licence et sont prioritairement recrutés parmi les étudiants préparant les concours d'enseignement scolaire.

A titre d'information, je suis de nationalité algérienne, arrivé en France septembre 2016, durant

l'année 2016/2017 je suis inscrit en Master Sciences du Langage à l'université François Rabelais à Tours. En 2017/2018 j'ai obtenu une Licence Lettres Modernes à l'université Paris 8. Année 2018/2019, je me suis inscrit en Master MEEF à l'ESPE de Paris et je suis actuellement un stage d'observation et de pratique en établissement scolaire de Second Degré (Collège Montgolfier, Paris 3e).

Je dois faire un recours hiérarchique à adresser au Ministère de l'intérieur ou un contentieux à adresser au Tribunal administratif de Montreuil.

En espérant que vous pourriez m'aider dans ma démarche de recours.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Très cordialement